

Le GIP Cafés Cultures

À qui s'adresse le fonds d'aide ?

> Au **café, bar, débit de boisson, restaurant** qui doivent obligatoirement être employeurs des artistes, du technicien et déclarer les salariés auprès du **GUSO** (le guichet unique du spectacle occasionnel mis en œuvre par Pôle Emploi – www.guso.fr).

> **Les bénéficiaires** directs de l'aide à l'emploi: les cafés, bars, restaurants qui remplissent les critères suivants :

- être détenteur d'une licence de débit de boisson ou restaurant
- relever de la Convention Collective des CHR
- disposer d'une jauge inférieure à 200 places

Il s'agit des Établissements Recevant du Public (ERP) de type N catégorie 5. A partir de 6 représentations annuelles, ces établissements devront être détenteurs de la licence d'entrepreneur de spectacles.

à combien s'élève la prise en charge par musicien jusqu'en dec 2020 (covid19) ?

Type	Lieu	Cachet brut min.	Cachet net min.	Guso	Global min./ musicien	Remboursement GIP 60% du global
Pub, Restaus, Cafés, Adherents Conges Spectacle	Moins de 200 places	105,53 €	81,94 €	76,80 €	158,74 €	95,24
Pub, Restaus, Cafés, Non Adherents Conges Spectacle	Moins de 200 places	116,08	90,13	66,60	156,73	94,02

4 musiciens = 158,74 x 4 = **634,96 €** | 60% du global = **380,97 € remboursés**
 156,73 x 4 = **626,92 €** | 60% du global = **376,14 € remboursés**

Calcul de l'aide

Applicable sur la masse salariale

L'aide à l'emploi artistique correspond à la prise en charge de 39% à 65% de la masse salariale, selon le nombre d'artistes salariés, sur la base du cachet minimum brut indiqué par la Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé.
 À partir de 2 artistes salariés, le salariat d'un technicien peut être pris en compte, sur la même base de calcul que pour les artistes.

1 artiste salarié	39%
2 artistes salariés	49%
3 artistes ou 2 artistes & 1 technicien salariés	54%
4 artistes ou 3 artistes & 1 technicien salariés	60%
5 artistes ou 4 artistes & 1 technicien salariés	65%
6 artistes ou 5 artistes & 1 technicien salariés	65%
Plus de 6 artistes & 1 technicien salariés	65%

BARÈME VALABLE DE JUIN 2020 JUSQU'À LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

à combien s'élève la prise en charge (hors Covid19) ?

Type	Lieu	Cachet brut min.	Cachet net min.	Global min. par musicien	Prise en charge GIP
Pub, Restaurants, Cafés, Bars	Moins de 200 places	104,48 €	81,14 €	156,89 €	4 musiciens Global 627,56 € 49% du global, soit 312 € remboursés

Nombre de salaires	Prise en charge	Soit en euros
1	26%	41,50 €
2	26%	83,00 €
3	39%	186,76 €
4	49%	312,86 €
5	54%	430,97 €
6	60%	574,63 €
7	65%	726,27 €
8	65%	830,02 €
9	65%	933,78 €
10	65%	1 037,53 €

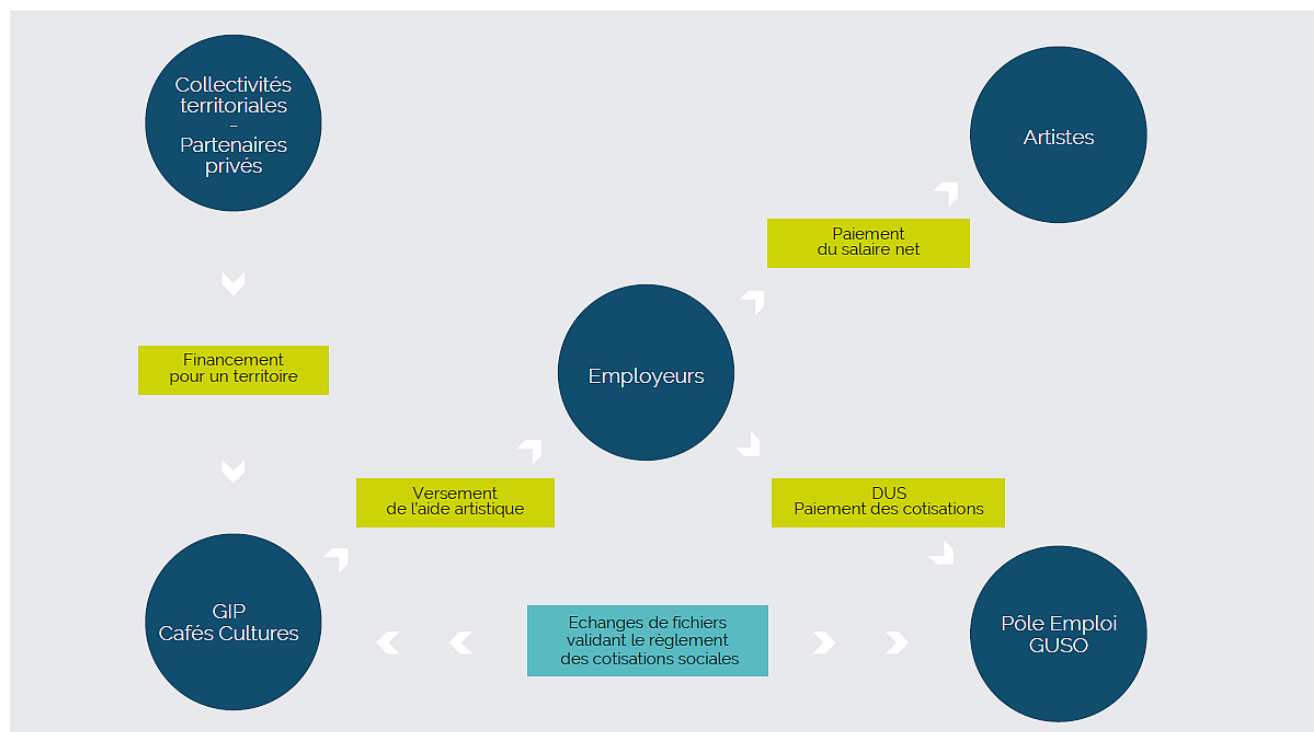
Comment faire une demande d'aide ?

Toutes les demandes d'aide se font sur le site internet www.gipcafescultures.fr

depuis l'Espace bénéficiaire, il faut alors:

- créer ou se connecter à son Espace personnel;
- renseigner la date du spectacle, et ajouter le nom et prénom de chaque salarié pour le spectacle;
- déclarer et régler les cotisations au GUSO et payer les salariés au moins 105,53€ (salaire minimum brut en vigueur).

Cartographie du fonctionnement



Comment est financé le fond d'aides ?

Ministère de la Culture, Collectivités Territoriales,
Partenaires Privés

contact

Gip Cafés Cultures

2 impasse Girardon 75018 Paris

09 72 45 23 54

contact@gipcafescultures.fr

www.gipcafescultures.fr

Informations transmises par Punto y Aparte (Latino Flamenco Pop)
<http://puntoyaparte.eu>